



A l'attention de
Monsieur Jean CASTEX
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75700 PARIS

Montreuil, le 23 novembre 2020

Nos réf : MS//MD FDSAS

Objet : Demande CGT d'audience avec le Premier Ministre.

Monsieur le Premier Ministre,

Les agent.e.s et salarié.e.s relevant des secteurs du médico-social (sauf EPHAD), du social, du privé et du public, ainsi que les salarié.e.s de l'aide, de l'accompagnement et du maintien à domicile, et d'autres professionnel.le.s qui œuvrent quotidiennement à la prise en charge des personnes âgées ou de personnes porteuses d'un handicap exerçant les mêmes métiers au sein des SSIAD, de SAAD, de Mas, des UGECAM et d'autres structures sont écarté.e.s du bénéfice de l'augmentation de 183 euros.

Cette situation, que nous avons dénoncée pendant les réunions de négociations, est totalement inégalitaire en termes de traitement, et complètement injuste. C'est, en partie, la raison qui a motivé l'absence de signature de la CGT du protocole d'accord.

Les professionnel.le.s de ces secteurs restent « les grand.e.s exclu.e.s du Ségur de la Santé » alors que leur investissement pendant toute la période de cette crise sanitaire est exemplaire.

A titre d'exemple, les 247 000 auxiliaires de vie employé.e.s directement par des Particuliers Employeurs n'ont bénéficié d'aucune prime ni gratification.

Les luttes et conflits se multiplient dans ces structures et établissements depuis plusieurs semaines. La CGT est à leurs côtés pour exiger qu'elles et ils bénéficient de cette revalorisation salariale qui n'est qu'un juste retour pour ces professions qui demandent de plus en plus de qualifications et dont les conditions de travail sont très dégradées.

Au même titre que les autres personnels de la Fonction Publique Hospitalière et du secteur privé sanitaire, ces salarié-e-s doivent être reconnu-e-s.



Nous considérons pour autant, et comme nous l'avons dit, que des mesures supplémentaires doivent être prises pour une véritable reconnaissance des qualifications et de l'expérience.

Alors que le 1^{er} versement du Complément de Traitement Indiciaire est intervenu pour certain.e.s salarié.e.s en septembre 2020, un second est acté par décret ministériel au 1^{er} décembre, c'est un écart sans précédent entre les traitements des hospitaliers et les territoriaux qui ne cesse de se creuser, accentuant dangereusement les difficultés d'attractivité et de recrutement de la Fonction Publique Territoriale, déjà dévastée par le manque de personnel dans ce secteur.

La CGT souhaite une rencontre rapide avec vous, puisque vous êtes attaché à un dialogue social essentiel et respectueux avec toutes les organisations syndicales.

En attendant une réponse de votre part, veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Mireille STIVALA
Secrétaire Générale
Fédération CGT de la Santé
et de l'Action Sociale

Denis LALYS
Secrétaire Général
Fédération Nationale CGT
des personnels des Organismes sociaux

Jean Marc CANON
Secrétaire Général
Union CGT des Syndicats de l'ETAT

Natacha POMMET
Secrétaire Générale
Fédération CGT des Services Publics

Amar LAGHA
Secrétaire Général
Fédération CGT du commerces et services

Philippe Martinez
Secrétaire Général
Confédération Générale du Travail

Fédération de la santé et de l'Action Sociale

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 49 • Fax : 01 55 82 87 74

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil

Site internet : <http://www.sante.cgt.fr/> • e-mail : sg@sante.cgt.fr